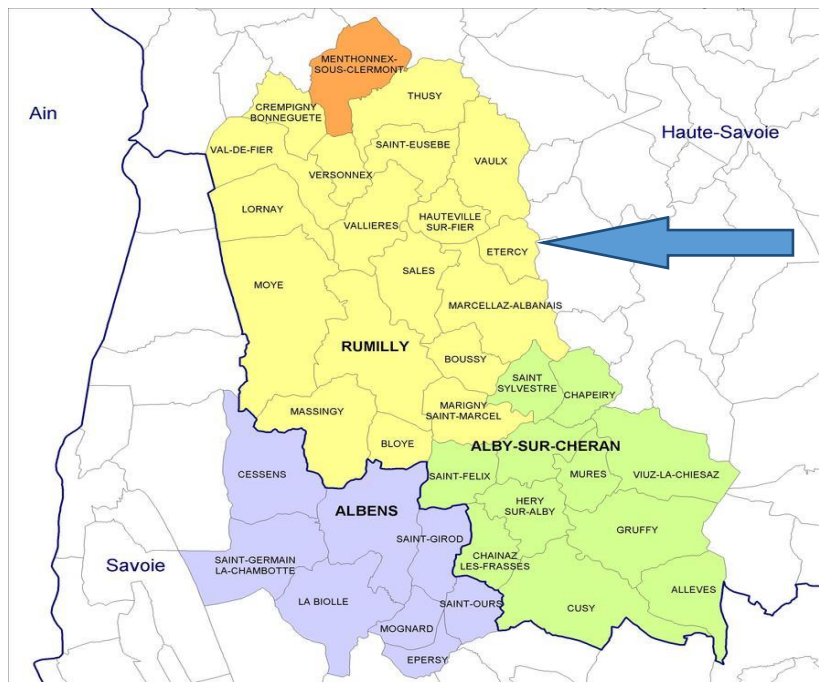


PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

COMMUNE D'ETERCY



Sommaire

1. TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ETERCY	3
✓ SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
✓ SITUATION DEMOGRAPHIQUE	3
✓ SITUATION SOCIALE	3
• Équipements culturels et sportifs	4
• Notre école	4
2. SITUATION 2015-2018	4
✓ Garderie, TAP et restaurant scolaire	4
✓ Structure d'accueil loisirs : CAP LOISIRS	5
✓ Organisation mise en place jusqu'au 6 Juillet 2018.....	6
3. ORGANISATION à partir du 1^{er} Septembre 2018	7
✓ Formation et compétences du personnel d'animation	9
✓ Tarifs appliqués (faisant l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal – CM du 19 Juillet 2018)	10
✓ Organisation matérielle	11
✓ Description de la journée d'un enfant et organisation des phases/Temps de transition	11
4. PEDT – Évaluation	13
✓ Composition et rôle du Comité de pilotage.....	13

1. TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ETERCY

✓ SITUATION GEOGRAPHIQUE

Etercy se situe à l'extrémité Est du canton de l'Albanais. Son territoire est cerné par le Fier à l'Est et au Nord, par la Vernaz à l'ouest. Il est limité par le plateau de Crêt-Dieu au sud qui culmine à 588 m. Le village se caractérise par ses trois pôles : des Chapelles au Chef-Lieu et les hameaux de Grande Charrière et du Biolley.

Le marais de Pien situé en aval du Chef-Lieu et de Grande Charrière est protégé pour son intérêt écologique.

Rattachée à la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie la commune d'Etercy s'étend sur 4,6 km².

✓ SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Au dernier recensement, la population était évaluée à 800 habitants.

Avec une densité de 176 habitants par km², Étercy a connu une nette hausse de 26,8% de sa population par rapport à 1999. Entouré par les communes de Marcellaz-Albanais, Lovagny et Chavanod, Étercy est situé à 2 km au nord-est de Marcellaz-Albanais le plus gros bourg des environs.

✓ SITUATION SOCIALE

Située sur le canton de Rumilly, cette commune rurale, encore à forte activité agricole, est positionnée à égale distance entre Annecy et Rumilly. Cette position amène les actifs à choisir un cadre de vie rural pour y résider et être à distance raisonnable pour travailler à l'extérieur.

La commune compte une dizaine d'artisans et 5 associations qui animent la vie sociale. 4 fermes sont encore en activités.

Association	Activité
A.P.E	Association de Parents d'Elèves
Les Edelweiss	Ainés ruraux
ASLE	Association Sports et Loisirs : Yoga, Gym, Zumba
ACCA	Chasse
Comité des Fêtes	Manifestations au sein du village en direction des Eterciens : Fête du village, Marché d'Automne, sorties sportives et culturelles,...

- Équipements culturels et sportifs

- Court de tennis
- Terrain multisport
- Aire de jeux petite enfance
- Une salle communale

- Notre école

Notre école accueille aujourd'hui 79 élèves répartis en 4 classes ; 3 services périscolaires sont proposés aux familles depuis 2015.

La Municipalité a en charge la responsabilité de ces 3 services :

- La Garderie périscolaire
- La Restauration scolaire
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

2. SITUATION 2015-2018

✓ Garderie, TAP et restaurant scolaire

Pour tenir compte des nouveaux besoins exprimés par les familles, les services, tels que la garderie et le restaurant scolaire, historiquement gérés par des associations, sont devenus municipaux et s'ouvrent à l'ensemble des effectifs de notre école.

Structures	Horaires	Capacité d'accueil	Personnel	Remarques
Garderie du matin	7h30 - 8h30 (7h30-9h00 le Mercredi)	28 (<6 ans) 36 (>6 ans)	Personnel FOL + ATSEM	Convention CAF Convention FOL
Restaurant scolaire	11h30 - 13h30	2 services de 30	Personnel FOL + ATSEM	Convention CAF Convention FOL
TAP	15h45-16h30	28 (<6 ans) 36 (>6 ans)	Personnel FOL + ATSEM	Convention CAF Convention FOL
Garderie	16h30 - 18h30	28 (<6 ans) 36 (>6 ans)	Personnel FOL	Convention CAF Convention FOL

Depuis Septembre 2016, la Municipalité a signé une convention avec la Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie Personnel pour une mise à disposition de personnel d'animation pour le service de Restauration, de Garderie et TAP. Ce personnel d'animation, salarié de la FOL 74, a pour objectif d'assurer un accueil de qualité répondant au projet éducatif mis en place dans le cadre d'une convention établie avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie depuis 2008.

Taux de fréquentation 2017/2018 : - Sur 79 enfants inscrits à ce jour -

- Garderie périscolaire : 65 enfants ont utilisé au moins une fois ce service
- Restauration scolaire : Tous les enfants ont utilisé au moins une fois ce service
Moyenne : 57 enfants/jour
- TAP : Tous les enfants ont utilisé au moins une fois ce service

✓ Structure d'accueil loisirs : CAP LOISIRS

La collectivité conduit une **politique jeunesse** active depuis une quinzaine d'années en partenariat avec trois communes du canton de Rumilly (Marcellaz Albanais - Hauteville sur Fier et Vallières).

A travers une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), cette politique jeunesse, sous le couvert d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), est conduite par une équipe d'animateurs professionnels.

Ce regroupement est identifié auprès de la CAF, de la DDCS et des familles sous le nom de CAP LOISIRS.

Le Centre de Loisirs sans hébergement CAP LOISIRS est intercommunal et permet d'accueillir pendant les périodes de vacances scolaires, y compris les mercredis, les enfants de 3 à 12 ans.

CAP LOISIRS fonctionne tous les mercredis après-midi, les petites vacances (sauf Noël) et grandes vacances de 7h30 à 18h30.

Le centre de loisirs s'articule autour d'un **Projet Educatif Intercommunal** et d'un projet pédagogique pour chaque période d'accueil. Des activités adaptées sont mises en place pour chaque tranche d'âge en respectant les besoins physiologiques de l'enfant. Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est établi et sera renouvelé au cours de l'année 2018 pour une période de 3 ans.

Objectifs éducatifs :

Pour répondre aux demandes et aux besoins des familles, les communes se doivent :

- D'organiser les temps d'accueils de loisirs permettant aux enfants de bénéficier pleinement de leur temps « libre ».
- D'inscrire les accueils de loisirs dans des impératifs de politique sociale et éducative en faveur de l'enfant et des jeunes, de lutter contre les exclusions et les discriminations.
- De renforcer le lien social entre enfants et avec les parents en favorisant le collectif.
- De créer les conditions favorables pour l'exercice de la Citoyenneté, les valeurs de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme, de fraternité, de « vivre ensemble » qui sont une base indispensable à l'action éducative en faveur de l'enfant, en lien avec le projet d'école.

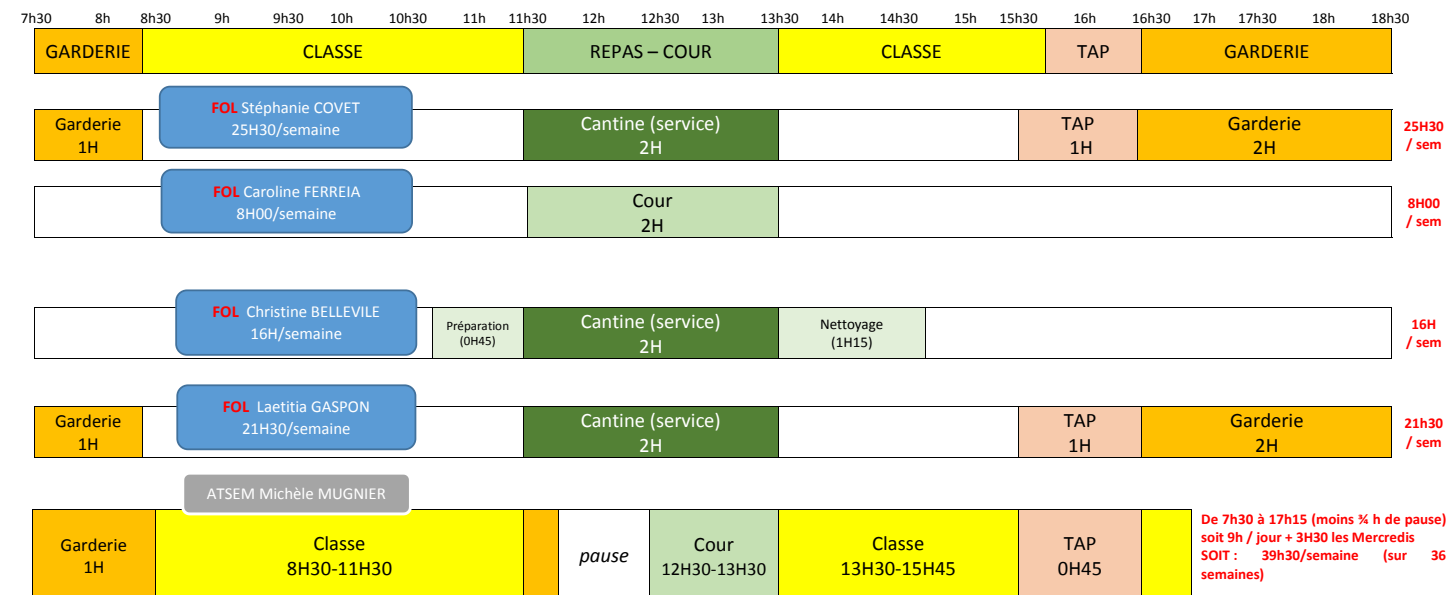
- D'éveiller la curiosité intellectuelle des enfants et des jeunes notamment par l'intermédiaire d'activités culturelles, artistiques, sportives innovantes prenant en compte les difficultés individuelles ou collectives d'insertion.
- D'agir pour une démarche qui vise à développer l'apprentissage de la vie en groupe et les capacités d'autonomie et de responsabilité de l'enfant et du jeune.

Les activités adaptées à chaque tranche d'âge et aux rythmes de l'enfant s'articulent autour de projets pédagogiques.

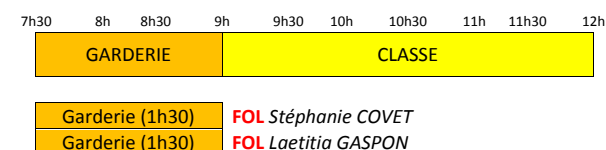
Objectifs pédagogiques :

- Rompre l'isolement et favoriser la part collective.
- Valoriser la place des familles dans leur fonction parentale.
- Favoriser l'égalité des chances face à l'éducation culturelle.
- Favoriser l'autonomie, la créativité et l'imagination.
- Développer les échanges intergénérationnels.
- Favoriser les lieux de rencontre, de débats et d'échanges, formation citoyenneté.
- Conjuguer les actions d'animations avec les partenaires locaux : associations sportives et culturelles, bibliothèques, écoles...

✓ Organisation mise en place jusqu'au 6 Juillet 2018



Le Mercredi :



Pour assurer ces différents services, la Municipalité s'appuie essentiellement sur du personnel salarié par la FOL excepté son ATSEM qui intervient aussi sur le temps périscolaire.

PERSONNEL FOL

Stéphanie COVET (BEATEP)	Salariée F.O.L	Garderie/TAP/Cantine (25h30 + 1h administratif soit 26h30/semaine)	26H30/semaine
Caroline FERREIRA (BAFD)	Salariée F.O.L	Garderie/Cantine	8H00/semaine
Christine BELLEVILLE	Salarié F.O.L	Cantine de 10h45 à 14H45	16H/semaine
Laetitia GASPON	Salarié F.O.L	Cantine / TAP/Garderie	21H30/semaine
Supplément ponctuel pour les TAP (15h45-16h30) si besoin (Renfort Ludivine PINEAU ou Caroline FERREIRA)			4H maxi/semaine
TOTAL :			72H00 semaine (76H maxi)

PERSONNEL COMMUNAL

Michèle MUGNIER (ATSEM)	Agent Communal	Garderie/TAP/Cantine	39H30/semaine
-------------------------	----------------	----------------------	---------------

3. ORGANISATION à partir du 1^{er} Septembre 2018

Les 3 autres communes associée à notre Contrat Enfance Jeunesse (Marcellaz albanais, Vallières et Hauteville sur Fier) ayant demandé à bénéficier de la mesure dérogatoire concernant un **retour à la semaine de 4 jours à partir de Septembre 2018**, la Municipalité d'Etercy a souhaité en faire de même afin d'appliquer une cohérence territoriale avec les communes voisines.

Cette décision a été prise suite au vote du **Conseil d'Ecole du 8 Mars 2018** qui s'est prononcé favorablement à un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Un sondage préalable a été proposé aux 55 familles de l'école sur la question (46 d'entre elles ont participé : 39 se prononçant en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours, 5 contre et 2 restant sans opinion).

La Municipalité a donc fait une demande auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) accompagné du vote du conseil d'école pour rétablir la semaine de 4 jours au sein de l'école.

Rappelons néanmoins qu'il s'agit là d'une dérogation provisoire, valable pour une durée de trois ans uniquement. A l'issue de cette période, il faudra se prononcer à nouveau sur l'organisation du temps scolaire et renouveler la démarche.

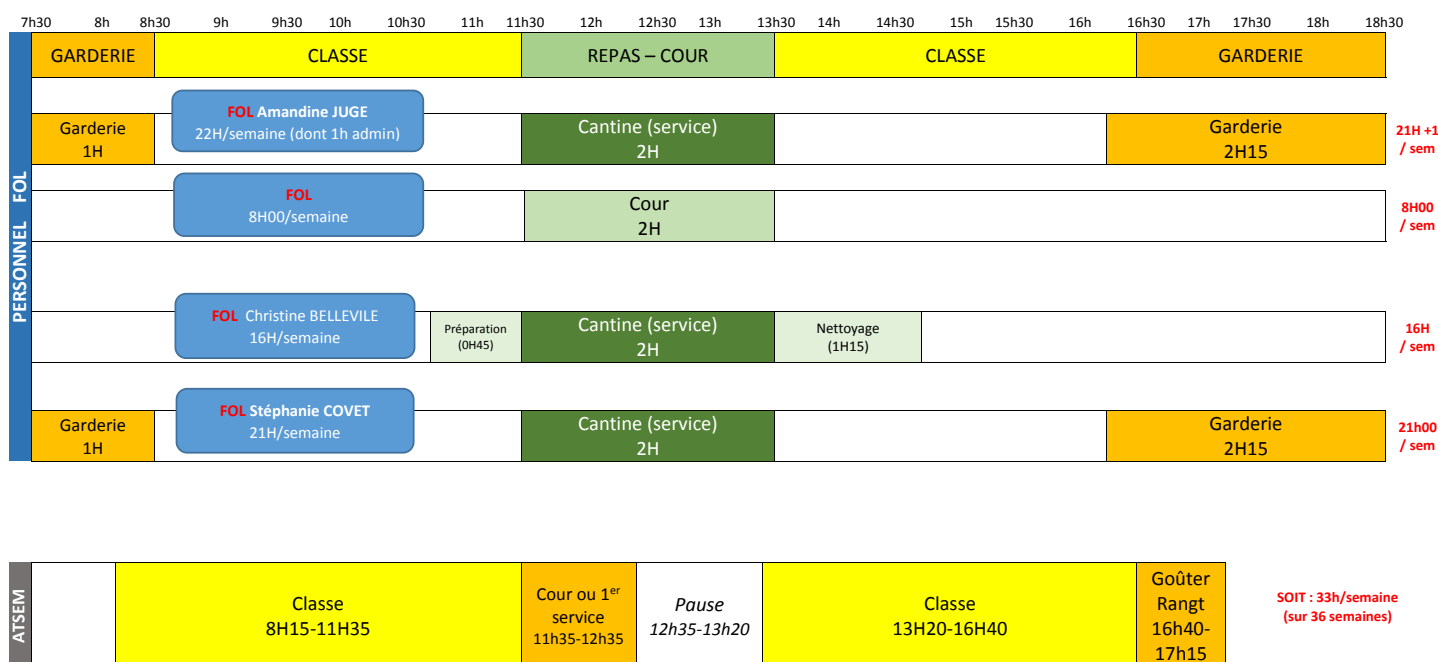
Cette demande a été validée par le Préfet de Haute-Savoie lors du Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) au mois de Juin 2018.

Le retour à 4 jours validé, la commune d'Etercy, à travers son Contrat Enfance Jeunesse (CAP LOISIRS) proposera aux familles à partir de Septembre 2018 un Accueil Centre de Loisirs à partir de 3 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h30. Afin d'accueillir un maximum d'enfants d'âge maternel et élémentaire plusieurs formules d'accueil seront proposées:

- Accueil à la journée avec repas
- Accueil 1/2 journée avec repas (matin+repas / repas+après-midi)
- Accueil $\frac{1}{2}$ journée sans repas (matin-sans repas ou après-midi)

Un retour à la semaine de 4 jours nous amène à envisager une organisation différente de la semaine incluant les temps scolaires, péri scolaires et extrascolaire (CEJ Cap Loisirs) :

Fonctionnement à partir du 1^{er} Septembre 2018



Fonctionnement identique 4 jours par semaine : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Depuis 2008, la Municipalité s'est largement investie dans une politique éducative pour sa jeunesse :

Prise en charge des services périscolaires

Investissement dans le Projet Educatif Intercommunal (Contrat Enfance Jeunesse « CAP LOISIRS »)

Partenariats avec divers organismes (Conventions avec la F.O.L, la C.A.F)

Même si un retour à la semaine de 4 jours est envisagé à partir de Septembre 2018, la commune souhaite continuer à répondre favorablement aux demandes croissantes des familles (les emplois étant tous situés à l'extérieur du territoire, la population active peut difficilement prendre en charge ses enfants pendant les temps périscolaires).

Le personnel FOL participant aux services périscolaires de notre commune étant aussi en majorité le personnel d'animation du Centre de Loisirs et des séjours « petites vacances » et « vacances d'été », il est aisé d'impliquer ce même personnel dans les temps périscolaires.

Comme nous avons pu l'expérimenter ces dernières années dans le cadre des TAP, la Municipalité souhaite maintenir des activités diversifiées à la fois traditionnelles et plus « exotiques ».

Exemples :

Ateliers cuisine animés par Christine BELLEVILLE de « Cuisine Vagabonde » sous la forme de séances d'une heure - Les enfants s'inscrivent pour un cycle.



Les enfants découvrent plantes sauvages et comestibles, fruits, légumes, céréales, épices,... et préparent des plats sucrés et salés. A l'issue de chaque séance, l'enfant repart avec la préparation et la recette.

Réaliser un journal pour apprendre autrement : depuis 2016, dans le cadre des TAP, les enfants participent à un projet collaboratif à l'échelle du canton de Rumilly, la réalisation d'un journal, entièrement écrit par les écoliers, il s'appelle l'Echo Lien. Ce journal paraît une fois par trimestre, en décembre (avant les vacances de Noël), mi-mars et mi-juin.

Les journaux scolaires permettent d'éduquer les élèves aux médias dans une perspective citoyenne et de les exercer à la liberté d'expression et d'opinion.



La liberté d'opinion des élèves est inscrite dans le code de l'éducation, les projets médiatiques sont le cadre privilégié pour en donner les règles et la faire vivre.

✓ Formation et compétences du personnel d'animation

FORMATION :

La convention signée entre la FOL et la Municipalité permet d'assurer un encadrement par du personnel d'animation diplômé (BAFA, BAFD et BAETEP).

MISSIONS A ACCOMPLIR :

A travers les orientations éducatives fixées par le projet éducatif, les animateurs animatrices se doivent de :

- **Mettre en place un accueil** prenant en compte les besoins fondamentaux de l'enfant.
 - ◆ besoins physiologiques de nature biologique
 - ◆ besoin de sécurité
 - ◆ besoin social d'appartenance à un groupe
 - ◆ besoin de réalisation et d'estime de soi
 - ◆ besoin d'accomplissement personnel

- **Mettre en place une organisation matérielle** permettant un accueil sécurisé et sécurisant (Gestion d'activités ludiques, Mise en place du goûter,)

- **Faire preuve de qualité de relations pédagogiques :**
 - ◆ en direction des enfants,
 - ◆ en direction des adultes intervenant au sein de l'école (équipe enseignante, personnel de service),

- ◆ en direction des parents d'élèves.

Les animateurs (trices) restent les interlocuteurs privilégiés auprès des parents d'élèves. Ils doivent faire preuve de qualité relationnelle et être les garants des orientations et règles établies par la Municipalité d'Etercy.

Une fiche de poste a été élaborée pour chaque intervenant.

✓ Tarifs appliqués (faisant l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal - CM du 19 Juillet 2018)

Restauration scolaire :

<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
4,39 €	4,81 €	5,22 €	5,62 €

Garderie périscolaire :

	<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
	<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
<u>Matin</u>	1,91 €	2,06 €	2,22 €	2,42 €
<u>Ap-midi 1H + Goûter</u>	3,15 €	3,31 €	3,46 €	3,62 €
<u>Ap-midi 1/2H</u>	1,25 €	1,39 €	1,55 €	1,73 €

Un tarif spécifique a été mis en place pour les familles extérieures à la commune :

Restauration scolaire : Tarif unique, 7,03 €

Garderie périscolaire :

	<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
	<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
<u>Matin</u>	3,29 €	3,45 €	3,61 €	3,72 €
<u>Ap-midi 1H + Goûter</u>	4,35 €	4,51 €	4,67 €	4,78 €
<u>Ap-midi 1/2H</u>	2,22 €	2,39 €	2,54 €	2,66 €

✓ Organisation matérielle

Salles et lieux à disposition Cantine

L'équipe d'animation dispose de :

- ❖ La cour de l'école
- ❖ Les préaux
- ❖ L'aire de jeux de type « City stade » à proximité de l'école
- ❖ La salle BCD et garderie (au 1^{er} étage de l'école)
- ❖ La salle d'évolution de l'école
- ❖ La salle de restauration
- ❖ La cuisine

✓ Description de la journée d'un enfant et organisation des phases/Temps de transition

Pour l'ensemble des prestations, les familles ont la possibilité de faire part d'une inscription à la semaine, au mois ou à l'année auprès de la Directrice du service périscolaire. Un téléphone portable a été affecté à cette dernière. Le numéro a été communiqué aux familles afin que celles-ci puissent modifier leurs inscriptions.

	Maternelle	Élémentaire
Inscription garderie	Préinscription à la journée (inscriptions régulières ou occasionnelles possibles)	
Inscription Cantine	Modification de l'inscription le jour même possible par téléphone ou sms avant 8h30 Repas commandés à 9h par la responsable périscolaire	
Accueil du matin	Garderie organisée à l'étage dans la BCD à partir de 7h30- Accueil par 2 animateurs (1 BAFD /1BAFA) A 8h20 un animateur conduit les Maternelles auprès de l'ATSEM dans la salle de classe maternelle	Idem A 8h20, un animateur conduit les enfants élémentaires dans la cour surveillée par les enseignantes

Pause méridienne	<p>L'Atsem regroupe les enfants inscrits à la cantine et les accompagnent à la salle à manger.</p> <p>Le 1^{er} service (réservé aux maternelles) est encadré par 3 personnes (ATSEM, 1 animateur et une responsable cuisine)</p>	<p>Les enfants inscrits à la cantine sont encadrés dans la cour par 2 animateurs.</p> <p>Salle multi-activités si nécessaire.</p>
	<p>12h15 : Fin du repas (1^{er} service) les enfants sont accueillis dans la cour (ou salle multi activités ou BCD) par 2 animateurs.</p>	<p>12h15 : 2^{ème} service réservé aux enfants élémentaires</p> <p>Encadrement par 2 personnes (1 animateur et une responsable cuisine).</p> <p>A l'issue du repas, les enfants sont dirigés dans la cour et accueillis par 2 adultes.</p>
	<p>13h15 : l'ATSEM conduit Petites et Moyennes sections en salle de repos. Les enfants « externes » sont accueillis à 13h20 par l'enseignante.</p>	<p>13h20 : prise en charge des élèves par les enseignantes.</p>

Accueil du soir 16h30-18h30	<p>A 16h30, les Maternelles inscrits à la garderie du soir sont regroupés par l'ATSEM et conduits à la salle à manger pour le goûter</p>	<p>A 16h30, les Elémentaires sont conduits par les animateurs en salle à manger pour le goûter</p>
	<p>En dehors des jeux de sociétés, jeux traditionnels, jeux de cour (selon la météo) des activités manuelles, artistiques sont proposées par 2 animateurs (1 BAFD, 1 BAFA).</p> <p>Les enfants sont récupérés par leurs parents de 17h à 18h30 dans l'enceinte de l'école (lieux d'activités différents selon les activités ou la météo : cour, bcd ou salle d'activités).</p>	

4. PEDT – Évaluation

La mise en place du PEDT doit permettre de :

- proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant, et après l'école,
- favoriser l'accès des enfants aux pratiques et activités culturelles et sportives ainsi qu'aux nouvelles techniques de l'information et de la communication,
- permettre à l'enfant d'être auteur et acteur de son temps libre et de choisir son activité,
- respecter les étapes de développement physique, affectif, social et intellectuel de l'enfant,
- travailler en partenariat avec les différents acteurs éducatifs d'un même territoire,
- mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative.

La mise en place du PEDT fera l'objet d'une évaluation tout au long de l'année.

Les critères d'évaluations seront :

- La fréquentation du nombre d'enfants inscrits par jour aux différents temps périscolaires et aux activités spécifiques.
- L'amélioration des résultats scolaires et du comportement de l'enfant.
- Une enquête auprès des enfants et des familles sur le dispositif mis en place.

Tous les 6 semaines (avant chaque « petites vacances ») des activités spécifiques seront proposées aux enfants. L'équipe d'animation adressera aux familles un coupon d'inscription.

✓ Composition et rôle du Comité de pilotage

Composition :

Équipe enseignante

Personnel d'animation et ATSEM

Élus : Conseillers municipaux de la commission Education

Ses fonctions :

Donner le cadre du PEDT en articulation avec le Projet Educatif de l'école

Mettre en place une organisation permettant de garantir un lien entre les différents intervenants.

Mettre en place les outils de suivi et d'évaluation

Élaborer des outils de suivi et d'évaluation

Fréquence des réunions de travail :

Chaque Conseil d'École (1 par trimestre) est précédé par un Comité de Pilotage

Des Comités de Pilotage occasionnels peuvent être réunis selon les besoins.

Tout au long de l'année scolaire, le comité de pilotage doit mesurer le niveau d'atteinte des objectifs suivants en liaison étroite avec le projet d'école :

- Développer la confiance en soi
- Renforcer la cohésion au sein de l'école
- Apprendre à vivre ensemble autour d'un même projet en respectant les règles de vie commune
- Développer la sensibilité artistique et les capacités d'expression des enfants par des pratiques artistiques liées aux projets menés par les enseignants (exemples : participation à la réalisation des décors et costumes)
- Mettre en place des ateliers de découverte cuisine pour développer les 5 sens, travailler sur les fruits et légumes de saison ainsi que sur l'équilibre alimentaire (projet « du jardin à la cuisine »)
- Partager ses expériences et connaissances scientifiques autour d'un projet commun (utiliser l'informatique comme un outil ; présenter ses expériences à travers à un journal ou site internet de l'école).